

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2026



**VILLE DE LAMORLAYE**  
Conseil Municipal 07 Janvier 2026

Conseil Municipal - 07  
janvier 2026

## 1- LE DEBAT BUDGETAIRE :

LES ATTENDUS  
DU DEBAT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE

- ▶ Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.
  
- ▶ Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du budget primitif.

## **LES ATTENDUS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)**

# LES ATTENDUS DU DOB

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

## UNE OBLIGATION LEGALE

- Informations macroéconomiques nationales et internationales
- Exécution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement
- La structure de la dette et son évolution
- Trajectoires des recettes et dépenses de fonctionnement
- La trajectoire fiscale communale
- Les trajectoires d'investissements

### 1/ Le contenu du débat d'orientation budgétaire

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

D'après l'article D 2312-3, ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

## 2- LE DEBAT BUDGETAIRE :

### LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Conseil Municipal - 7  
Janvier 2026

# LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE NATIONAL

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

L'année 2026 s'ouvre dans un environnement économique national et international marqué par une croissance modérée, une inflation en phase de normalisation et un niveau de déficit et de dette publics encore très élevés. Le projet de loi de finances 2026 poursuit un objectif de redressement des comptes de l'État, avec des conséquences directes sur le niveau et la structure des concours financiers versés aux collectivités locales

La conjoncture mondiale reste résiliente mais sur un rythme de croissance modéré autour de 3% en 2025-2026, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes et de recomposition des échanges commerciaux, notamment sous l'effet des droits de douane américains. En zone euro, la croissance resterait faible mais positive (environ 1,2-1,3%), avec une reprise plus nette en Allemagne liée à un plan de relance et une dynamique plus forte dans les pays du Sud, tandis que l'inflation refluerait progressivement vers la cible de la BCE.

En France, l'activité économique « résiste » : la croissance serait légèrement inférieure à 1% en 2025 puis proche de 1% en 2026, freinée par un climat politique incertain et un investissement privé prudent. L'inflation se normalise nettement après le pic des années 2022-2023, avec un indice des prix à la consommation qui reviendrait autour de 1-1,5% en 2025-2026, porté notamment par la baisse des prix de l'énergie et une modération salariale.

# LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE NATIONAL

Envoyé en préfecture le 12/01/2026  
Reçu en préfecture le 12/01/2026  
Publié le 13/01/2026  
ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

## Finances publiques de l'État

Le déficit public français resterait élevé, autour de 5,4% du PIB en 2025 et 4,7% en 2026, avec un objectif affiché de retour sous les 3% d'ici 2027 qui suppose un effort budgétaire important. La dette publique continue de progresser et la charge d'intérêts dépasse désormais le budget de la défense, dans un contexte de dégradation des notations souveraines et de remontée des taux.

Le projet de loi de finances 2026 est qualifié d'« exercice de haute voltige », compte tenu de l'absence de majorité stable, de l'abandon annoncé du recours systématique au 49-3 et de la possibilité, en cas de blocage, de loi de finances spéciale ou d'ordonnances. Cette incertitude normative et calendaire pèse directement sur la visibilité budgétaire des collectivités, en particulier pour la programmation pluriannuelle des investissements.

## Concours financiers de l'État et dotations

Les transferts financiers de l'État aux collectivités (hors fractions de TVA compensant des réformes fiscales) atteindraient 107,9 Md€ en 2026, en hausse de 3% par rapport à la LFI 2025, mais avec une structure moins favorable aux dotations classiques. Les concours financiers de l'État au sens strict (PSR + mission RCT) reculerait à 64,4 Md€, dont 53,4 Md€ de prélèvements sur recettes, en diminution de 2% à périmètre retraité, ce qui traduit un effort demandé au secteur local.

La DGF serait globalement stabilisée à 32,5 Md€ en 2026, avec la réintégration de la fraction de TVA des régions et un renforcement de la péréquation au détriment de la part forfaitaire. Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) seraient à nouveau majorées (290 M€ au total), élargissant le nombre de bénéficiaires mais conduisant certaines communes à voir leur DGF nette diminuer.

# LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE NATIONAL

## Fiscalité locale et compensations

Le PLF 2026 cherche à maîtriser la dynamique de la TVA affectée aux collectivités : la croissance annuelle de ces fractions serait diminuée du taux d'inflation de l'année précédente, sans pouvoir devenir négative. Parallèlement, la suppression de la CVAE est à nouveau reprogrammée, avec une disparition plus rapide que ce qu'avait prévu la LFI 2025, sans impact direct pour les collectivités car la ressource reste affectée au budget de l'État depuis 2023 et compensée par la TVA.

Le texte apporte plusieurs ajustements fiscaux ciblés : réforme des valeurs locatives pour limiter les à-coups, renforcement des dispositifs d'exonérations en faveur des quartiers prioritaires, recentrage de certaines compensations d'exonérations et verdissement de la fiscalité sur les déchets avec poursuite de la hausse de la TGAP et création d'un impôt sur les emballages plastiques non recyclés. Globalement, l'architecture fiscale locale se stabilise mais dans un cadre de plus en plus encadré par l'État, avec des marges de manœuvre fiscales limitées pour les communes.

# LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE INTERNATIONAL

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

Le FCTVA serait recentré sur l'investissement, les dépenses de fonctionnement (entretien, voirie, cloud) sortant du champ, tandis que certaines dépenses liées aux écoles et opérations d'urbanisme bénéficieraient d'ajustements techniques pour rester éligibles. La création d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT), fusionnant DETR, DSIL et DPV, s'accompagne d'une baisse du volume global (1,4 Md€ en 2026 contre 1,6 Md€ en 2025) et d'un pilotage préfectoral renforcé.

Le dispositif de lissage conjoncturel DILICO est prolongé et amplifié : le montant prélevé passerait de 1 à 2 Md€, avec une part de non-restitution portée à 20% et des conditions de restitution dépendant de la trajectoire de dépenses locales par rapport au PIB. Enfin, le fonds vert serait fortement réduit (650 M€ en 2026 après 2 Md€ en 2023 et 2,5 Md€ en 2024), ce qui contraint les financements dédiés à la transition écologique des territoires.



## **3 -LE DEBAT BUDGETAIRE :**

# **L'EXECUTION DE NOTRE BUDGET 2025**

# Retrospective financière 2020 à 2025

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

BUDGET VILLE	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (05/12/2025)
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT I</b>	<b>10 616 352,49 €</b>	<b>10 095 127,26 €</b>	<b>10 230 451,14 €</b>	<b>9 740 938,75 €</b>	<b>10 197 482,81 €</b>	<b>10 894 890,58 €</b>	<b>12 434 118,86 €</b>	<b>11 265 215,58 €</b>	<b>10 977 498,49 €</b>
dont charges à caractère général (011)	2 756 871,69 €	3 104 635,84 €	2 888 679,33 €	2 210 977,29 €	2 859 276,24 €	3 370 011,06 €	4 277 111,55 €	3 657 951,38 €	3 669 357,82 €
dont charges de personnel (012)	3 506 838,65 €	3 463 114,82 €	3 522 526,31 €	3 587 129,46 €	3 831 812,66 €	3 956 606,62 €	4 405 486,90 €	4 303 886,44 €	4 156 125,84 €
dont autres charges de gestion courante (65)	1 119 627,51 €	1 048 104,47 €	1 282 812,80 €	1 636 390,21 €	1 295 189,19 €	1 333 994,69 €	1 271 261,92 €	1 031 145,79 €	885 380,98 €
dont autres dépenses de gestion (66 + 67 + 014)	3 233 014,64 €	2 479 272,13 €	2 536 432,70 €	2 306 441,79 €	2 211 204,72 €	2 234 278,21 €	2 477 369,39 €	2 272 231,97 €	2 266 633,85 €
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>12 458 154,99 €</b>	<b>12 350 510,84 €</b>	<b>11 741 905,88 €</b>	<b>13 354 472,14 €</b>	<b>13 458 261,77 €</b>	<b>14 172 329,82 €</b>	<b>15 832 513,16 €</b>	<b>14 504 488,64 €</b>	<b>16 849 358,01 €</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (sans intégration du résultat)</b>	<b>12 178 544,82 €</b>	<b>11 545 342,34 €</b>	<b>11 704 263,36 €</b>	<b>11 343 017,40 €</b>	<b>12 158 509,15 €</b>	<b>13 458 261,77 €</b>	<b>13 887 151,63 €</b>	<b>12 573 789,32 €</b>	<b>13 284 627,87 €</b>
dont impôts 73	8 414 424,00 €	8 297 595,00 €	8 389 751,00 €	8 478 876,00 €	8 778 237,00 €	9 100 865,03 €	9 772 411,00 €	9 987 961,24 €	10 311 876,49 €
dont droits de mutation 73	778 981,73 €	837 354,41 €	869 687,05 €	952 635,32 €	1 327 416,65 €	1 086 422,18 €	882 267,89 €	710 154,00 €	657 955,00 €
dont taxe électricité et droits de places 73	297 710,29 €	277 533,24 €	286 526,29 €	274 433,81 €	290 875,61 €	294 800,14 €	388 135,21 €	292 638,76 €	258 904,51 €
dont dotations et participations 74	1 215 336,88 €	1 263 635,94 €	1 263 251,88 €	1 071 413,09 €	845 655,61 €	987 169,58 €	1 025 818,51 €	986 998,42 €	844 995,32 €
dont ventes de produits et services 70	549 783,78 €	635 900,06 €	612 511,35 €	361 956,25 €	593 769,75 €	781 918,82 €	1 058 539,40 €	1 036 257,12 €	741 041,11 €
dont autres produits de gestion courante 75	161 270,40 €	182 664,76 €	177 955,94 €	137 615,77 €	212 242,63 €	274 468,97 €	274 619,44 €	507 752,93 €	301 222,05 €
dont produits financiers									70 500,00 €
dont produits exceptionnels 77	692 807,09 €	2 526,81 €	53 434,49 €	32 021,76 €	91 636,15 €	594 909,02 €	449 672,40 €	49 531,05 €	16 500,00 €
dont atténuation de charges 013	68 230,65 €	48 132,12 €	51 145,36 €	34 065,40 €	18 675,75 €	18 625,12 €	35 687,78 €	5 288,56 €	81 633,39 €
dont affection de résultat 002	279 610,17 €	805 168,50 €	37 642,52 €	2 011 454,74 €	1 299 752,62 €	1 033 150,96 €	1 945 361,53 €	1 930 699,32 €	3 564 730,14 €
<b>EPARGNE DE GESTION (III = II - I)</b>	<b>1 841 802,50 €</b>	<b>2 255 383,58 €</b>	<b>1 511 454,74 €</b>	<b>3 613 533,39 €</b>	<b>3 260 778,96 €</b>	<b>3 277 439,24 €</b>	<b>3 398 394,30 €</b>	<b>3 239 273,06 €</b>	<b>5 871 859,52 €</b>
Intérêts (IV) 66111	103 409,65 €	105 523,21 €	91 430,65 €	92 670,59 €	82 884,48 €	101 917,66 €	247 882,80 €	230 292,28 €	208 965,87 €
<b>EPARGNE BRUTE - AUTOFINANCEMENT BRUT (V = III - IV)</b>	<b>1 738 392,85 €</b>	<b>2 149 860,37 €</b>	<b>1 420 024,09 €</b>	<b>3 520 862,80 €</b>	<b>3 177 894,48 €</b>	<b>3 175 521,58 €</b>	<b>3 150 511,50 €</b>	<b>3 008 980,78 €</b>	<b>5 662 893,65 €</b>
remboursement de la dette VI 1641	541 498,03 €	670 480,02 €	671 636,07 €	577 553,57 €	580 073,20 €	678 173,58 €	929 223,54 €	930 288,28 €	923 815,97 €
<b>EPARGNE NETTE (VII = V - VI)</b>	<b>1 196 894,82 €</b>	<b>1 479 380,35 €</b>	<b>748 388,02 €</b>	<b>2 943 309,23 €</b>	<b>2 597 821,28 €</b>	<b>2 497 348,00 €</b>	<b>2 221 287,96 €</b>	<b>2 078 692,50 €</b>	<b>4 739 077,68 €</b>

# Retrospective financière 2020 à 2025

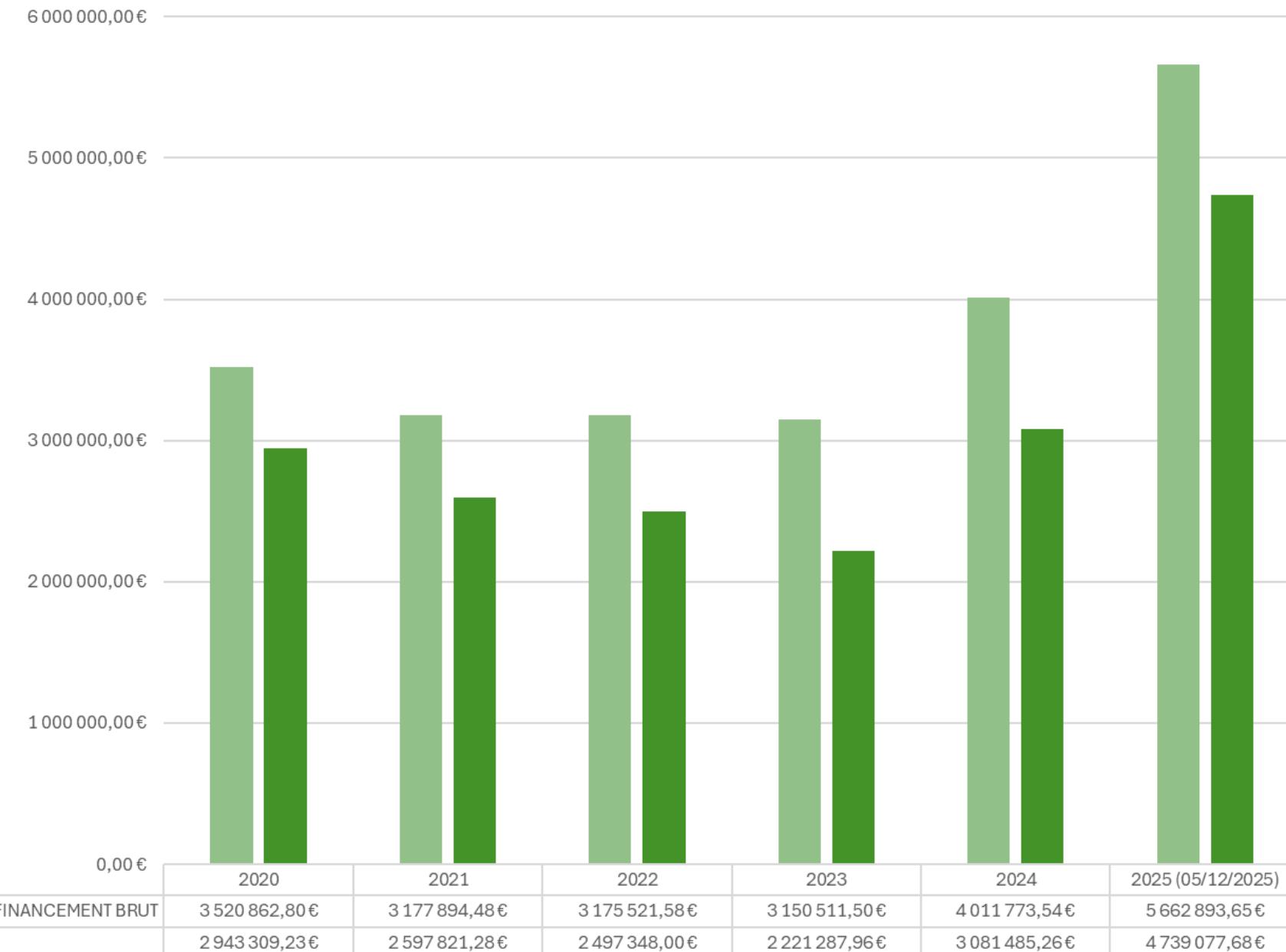
Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE



L'évolution des recettes réelles de fonctionnement de Lamorlaye depuis 2020 est globalement très dynamique, avec une progression accélérée entre 2020 et 2025 qui s'explique en grande partie par des produits financiers nouveaux liés au placement de 4 M€ sur un compte à terme.

## **Vue d'ensemble 2020-2025**

- Les recettes réelles de fonctionnement passent d'environ 11,3 M€ en 2020 à 13,2 M€ au 5/12/2025.
- La croissance est relativement modérée entre 2020 et 2024, puis nettement plus marquée en 2025.

## **Impôts et taxes (chapitre 73)**

- Les produits fiscaux passent d'environ 9,7 M€ en 2020 à 11,2 M€ en 2025.
- Cette progression s'explique principalement par la dynamique des bases (revalorisation annuelle, requalification de locaux) et par les ajustements de taux, dans un contexte de réforme de la taxe d'habitation et de recentrage sur la taxe foncière.

## **Dotations et participations (chapitre 74)**

- Les dotations et participations reculent entre 2020 (un peu plus de 1,07 M€) et 2025 (environ 0,84 M€), avec un point bas en 2022-2023 puis une légère reprise.
- Cette évolution traduit la baisse tendancielle des concours de l'État (dotation globale de fonctionnement, compensations diverses) et la volatilité de certaines participations, partiellement compensée par les mécanismes de péréquation.

## **Ventes de produits et services (chapitre 70)**

- Les produits des services communaux progressent fortement, de 0,36 M€ en 2020 à environ 0,74 M€ au 05 décembre 2025.
- Cette hausse reflète à la fois un retour à un niveau normal d'activité après la période Covid (restauration scolaire, périscolaire, équipements sportifs et culturels) et des revalorisations tarifaires décidées par la commune.

## **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

- Ces produits augmentent nettement, passant d'environ 0,14 M€ en 2020 à 0,30 M€ en 2025, avec une montée en puissance régulière depuis 2022.
- Ils intègrent notamment des loyers, redevances, conventions de mise à disposition et refacturations, dont l'augmentation est liée au développement de certains partenariats et à une meilleure valorisation du patrimoine communal.

## **Produits financiers (chapitre 76) – mise en avant**

- Les produits financiers restent inexistant ou symboliques entre 2020 et 2024 puis bondissent à 70 500 € en 2025. Cette hausse correspond à la mise en place d'une stratégie de trésorerie active, avec le placement d'environ 4 M€ sur un compte à terme, qui génère une recette venant renforcer significativement l'épargne de gestion de la commune.

### Produits exceptionnels (chapitre 77) et opérations d'ordre (002 / 013)

- Les produits exceptionnels restent très marginaux, avec un pic ponctuel en 2022 (plus de 0,59 M€) puis un niveau beaucoup plus faible en 2025 (16 500 €), ce qui traduit la fin d'opérations non récurrentes (cessions, reprises de provisions, opérations techniques).
- Les lignes « atténuation de charges » (013) et « affectation de résultat » (002) connaissent des variations importantes d'une année sur l'autre, mais en 2025 l'affectation de résultat (environ 3,56 M€) vient fortement majorer les recettes, traduisant le bon niveau d'épargne dégagé les années précédentes.

### Impact sur l'épargne de gestion

- L'ensemble de ces évolutions permet de porter l'épargne de gestion d'environ 3,2–3,6 M€ les années 2020-2023 à près de 5,87 M€ en 2025, soit un gain de plus de 2 M€ sur la période.
- La montée en puissance des recettes fiscales, la progression des services, la valorisation du patrimoine et surtout les nouveaux produits financiers liés au placement de 4 M€ sécurisent la capacité d'autofinancement de Lamorlaye et renforcent ses marges de manœuvre pour financer les investissements futurs sans alourdir la dette.

# L'EXECUTION DE NOTRE BUDGET 2025

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

## UNE SITUATION FINANCIERE Saine

### DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

- **16,8 M€ en 2025 contre  
15,5 M€ en 2024**

**Conséquence :**  
**Une épargne brute à 5,8 M€**  
**(4,2 en 2024)**

### DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT STABLES

- **11 M€ en 2025 contre  
11,2 M€ en 2024**

**Conséquences :**  
**Des dépenses maîtrisées**

# **4 - LE DEBAT BUDGETAIRE :**

## **LA TRAJECTOIRE 2026**

### **EN FONCTIONNEMENT**

Conseil Municipal - Mercredi 07 Janvier 2026

## UN FONCTIONNEMENT OPTIMISE et MAITRISE

### Optimisation des recettes

- ▶ Une révision tarifaire ajustée
- ▶ Une offre de services continue et de qualité pour les administrés
- ▶ Optimisation des cofinancements
- ▶ Analyse financière des recettes fiscales
- ▶ Placement sur un compte à terme d'une partie de la trésorerie  
( dernier taux 1,96%)

### Maîtrise des dépenses

- ▶ Mutualisation et rationalisation des ressources (lettre de cadrage budgétaire/plafond de dépenses)
- ▶ Renégociation des contrats
- ▶ Une stratégie continue de la dépense
  - La dépense est-elle utile ?*
  - La dépense est-elle utile maintenant ?*
  - La dépense est-elle utile maintenant au juste prix ?*

# UNE TRAJECTOIRE REALISTE EN RECETTE

BUDGET VILLE	2025 (au 05/12/2025)	Prévisions 2026
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	16 849 359 €	19 580 859 €
<b>dont impôts et taxes 73</b>	11 228 736 €	11 284 000 €
<b>dont dotations et participations 74</b>	844 995 €	949 000 €
<b>dont ventes de produits et services 70</b>	741 043 €	1 036 000 €
<b>dont autres produits de gestion courante 75</b>	301 222 €	375 000 €
<b>Dont produits financiers</b>	70 500 €	
<b>dont produits exceptionnels 77</b>	16 500 €	5 000 €
<b>dont atténuation de charges 013</b>	81 633 €	60 000 €
<b>18 dont affectation de résultat 002</b>	3 564 730 €	5 871 859 €

# LA TRAJECTOIRE 2026 EN RECETTES

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

## LES IMPOTS ET LES TAXES

## LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT

La trajectoire 2026 des recettes de fonctionnement reste clairement orientée à la hausse par rapport à la projection 2025 arrêtée au 5 décembre, avec une progression de près de 2,7 M€ tirée surtout par l'affectation de résultat et la montée en puissance des services, dans un contexte national de DGF globalement gelée mais de hausse ciblée de la DSR.

### Niveau global des recettes

Les recettes réelles de fonctionnement passeraient de 16 849 359 € en 2025 (au 5/12) à 19 581 859 € en 2026, soit une hausse d'environ 16%.

Cette augmentation est portée principalement par l'affectation de résultat (compte 002) qui progresserait d'environ 3,56 M€ à 5,87 M€, confirmant la volonté de mobiliser davantage l'épargne dégagée pour soutenir la section de fonctionnement.

### Fiscalité locale et dotations

Les impôts et taxes restent stables, passant de 11 228 736 € à 11 284 000 €, ce qui traduit une hypothèse prudente de croissance des bases (revalorisation nationale, dynamiques locales) sans modification majeure de taux.

Les dotations et participations (chapitre 74) augmenteraient de 845 k€ à 949 k€, intégrant l'effet attendu de la progression des dotations de péréquation (notamment DSR) dans le cadre d'une enveloppe nationale de DGF pourtant annoncée comme globalement stable en 2026.

# LA TRAJECTOIRE 2026 EN RECETTES

Envoyé en préfecture le 12/01/2026  
Reçu en préfecture le 12/01/2026  
Publié le 13/01/2026  
ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE



## Recettes de services, autres produits et produits financiers

Les ventes de produits et services réalisées au 5 décembre à 741 041 € en 2025. Nous maintenons une prévision à 1 036 000 € en 2026, illustrant le dynamisme des services municipaux (restauration, périscolaire, équipements sportifs et culturels)

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) passeraient de 301 222 € à 375 000 €, en lien avec une meilleure valorisation du patrimoine et des conventions (loyers, redevances, refacturations).

## Autres postes : produits exceptionnels, atténuation de charges, produits financiers

Les produits exceptionnels seraient en baisse (de 16 500 € à 5 000 €), ce qui traduit un scénario prudent, sans opérations non récurrentes significatives (cessions, reprises de provisions).

Les atténuations de charges (013) reculeraient de 81 633 € à 60 000 €, cohérentes avec un niveau plus « normalisé » de remboursements et refacturations internes.

Les produits financiers ne sont pas reconduits dans le tableau 2026 car les dépenses de la future médiathèque vont s'accélérer et la trésorerie sera fortement sollicitée.

# UNE ESTIMATION PRUDENTE EN DEPENSE

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

S



Publié le 13/01/2026

ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

BUDGET VILLE	2025	Prévisions 2026
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (I)	11 621 211 €	12 370 778 €
dont charges à caractère général (011)	3 724 771 €	4 080 000 €
dont charges de personnel (012)	4 591 729 €	5 047 000 €
dont autres charges de gestion courante (65)	950 731€ (dont 359 871 € de subventions versées aux associations)	886 049 €
dont autres dépenses de gestion (66 + 67 + 014)	2 353 980 €	2 357 729 €

*....Pour nos familles et nos jeunes*

**Donner à chaque jeune les mêmes chances , investir aujourd'hui dans l'avenir de notre commune**

- Achat de fournitures scolaires, équipements, participation aux projets scolaires, sports et culture
- Entretien des bâtiments, restauration scolaire, études, garderie
- Renouvellement informatique et numérique des classes
- Navettes scolaires pour les écoles et bus pour les collégiens
- Mise en place d'un pass culturel pour les collégiens
- Continuité de la subvention de fonctionnement pour le Centre Social Rural
- Des récompenses pour nos jeunes diplômés (Mentions Très Bien)

# DES DEPENSES COURANTES MAINTENUES A L'IDENTIQUE...

*....Pour nos familles et nos associations*

**Assumer une politique événementielle forte avec des rendez-vous populaires qui font battre le cœur de la ville tout au long de l'année**

Festival de Musique, Lamorlaye Plage, Fête du Cheval, Festival de l'Arbre, Festivités de Noël, ...

**Affirmer le rôle central de notre tissu associatif**

- Poursuite de la mise à disposition des locaux entretenus, du matériel, de la mise à disposition du personnel municipal et des subventions.

# DES DEPENSES COURANTES MAINTENUES A L'IDENTIQUE

*....Pour la solidarité et le bien vivre ensemble*

- Subvention versée au Centre Communal d'Action Social (CCAS) pour nos séniors et les familles les plus fragiles,
- Maintien de l'offre d'accueil d'urgence pour les personnes en danger,
- Préservation du lien entre les citoyens : réunions de quartiers, fête des voisins, forum des associations, rencontre bimensuelle des commerçants, accueil des nouveaux habitants...

# DES DEPENSES COURANTES MAINTENUES A L'IDENTIQUE

*...Pour un niveau soutenu d'entretien et de services*

- Des voiries sûres
- Des bâtiments entretenus
- Des espaces verts soignés

**Un patrimoine communal maintenu et valorisé**

# DES DEPENSES COURANTES MAINTENUES A L'IDENTIQUE

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

**La commune de Lamorlaye participe chaque année au transport à hauteur de 400 000 €**

## **Exploitation des transports publics transférée à la CCAC :**

- Des lignes régulières : N1 (boucle Lamorlaye-Centre), N2 (boucle Lamorlaye-Lys) et G2 (Gare Orry-Coët-Lamorlaye Condé),
- De la navette urbaine : mairie de Lamorlaye / mairie de Chantilly (N3),
- Des lignes scolaires S1 et S2,
- De la desserte du collège Françoise DOLTO (DSP Région HDF).

Une réflexion devra être menée sur le maintien :

- de la desserte du collège Dolto (convention signée en 2019 avec un coût moyen annuel de 250 000 €)
- De la ligne N2 - boucle Lamorlaye-Lys (avec un coût annuel moyen de 24 000 €)

# LA TRAJECTOIRE EN CHARGES de PERSONNEL

## Structure et Evolution 2026

Au 31/12/2025	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
CAT. A	3	2	5
CAT. B	7	6	13
CAT. C	52	51	103
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>59</b>	<b>121</b>

POUR 2026	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
CAT. A	3	1	4
CAT. B	8	7	15
CAT. C	54	56	110
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>64</b>	<b>129</b>

### Une exemplarité municipale :

- ▶ Indicateur : charges de personnel / charges totales de fonctionnement :
  - ▶ 2024 : 37,8 %
  - ▶ 2025 : 40.25 %
  - ▶ Moyenne de la strate 50,38 %

# DES DEPENSES DE PERSONNEL ADAPTÉES NOUVEAUX PROJETS en 2026 (+7%)

Envoyé en préfecture le 12/01/2026  
Reçu en préfecture le 12/01/2026  
Publié le 13/01/2026  
  
ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

## - **Adaptation de l'organisation aux besoins des administrés**

- Renforcement du service urbanisme (recrutement instructeur et chargé de contentieux)
- Montée en responsabilité de cadres en interne avec accompagnement favorisant les prises de postes
- Recrutement au dernier trimestre 2026 pour préparer l'ouverture de la médiathèque (nouvelles dépenses subventionnées les trois premières années (70%/50%/30%)
- Maintien des effectifs de la police municipal
- « Absorption » des mesures nationales : (hausse des cotisations retraites des fonctionnaires titulaires, assurance)
- Prise en compte du Glissement Vieillissement technicité : avancement de carrière, ancienneté et montée en qualification

# 5- LE DEBAT BUDGETAIRE :

## LA TRAJECTOIRE 2026

### EN INVESTISSEMENTS

Conseil Municipal - Mercredi 7 janvier 2026

# DES RECETTES D' INVESTISSEMENTS OPTIMALES S<sup>2</sup>LO

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026

ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

En 2026, la commune comptera sur certains leviers financiers malgré des incertitudes liées à l'attente d'une Loi de Finances...

## La taxe d'aménagement (TA)

- Son taux est de 5% et le restera sauf sur le périmètre défini « Cœur de Ville » où le taux est de 7% (voté en juillet 2023)
- Nous l'évaluerons à **278 K€** ( 126 K€ en 2025)

## Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

- Prévision à **500 K€** ( 280K€ inscrit en 2025)

# En 2026, la commune comptera aussi sur...

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

- **Les subventions et dotations liées aux Investissements Récurrents\_(Département, Région et l'Etat)**
  - En 2025: 1,1 MK€
  - En 2026: 3,0 MK€ (FEDER/Fonds FRICHE/Conseil régional)
- **Les cessions**
  - Vente du bien situé à l'angle de la rue du Vieux Château/rue de l'Eglise (550 K€)
  - Vente du terrain pour la crèche collective à l'OPAC (600 K€)
  - Vente d'un appartement isolé (250 K€)
  - Vente du terrain Avenue de la Libération (900 K€)
  - Vente de l'impassée du comte Vigier (négociations en cours)
- **L'emprunt**
  - En 2025, aucun recours à l'emprunt
  - Pour 2026, ce point sera abordé avec la fiscalité locale dans le cadre de l'opération Cœur de ville

# 6- LE DEBAT BUDGETAIRE :

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

## (P.P.I 2026/2032)

Conseil Municipal - Mercredi 7 janvier 2026



	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
<b>Investissements</b>								
Acquisitions foncières		795 000,00 €						
Coeur de ville	50 000,00 €	350 000,00 €		4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €		
Crèche collective et familiale				2 887 800,00 €				
Déménagement administratifs		450 000,00 €						
Île de la Thève			2 170 000,00 €					
Jardins familiaux			396 000,00 €					
Médiathèque	800 000,00 €	8 711 500,00 €	4 544 000,00 €					
investissement récurrent		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>850 000,00 €</b>	<b>11 806 500 ,00€</b>	<b>8 610 000,00€</b>	<b>8 387 800,00 €</b>	<b>5 500 000,00 €</b>	<b>5 500 000,00 €</b>	<b>1 500 000,00€</b>	<b>1 500 000,00 €</b>

# NOTRE PROJET PHARE : LA MÉDIATHÈQUE

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE



# LA TRAJECTOIRE EN DEPENSES D' INVESTISSEMENT

## LAMORLAYE INVESTIT DANS SON PATRIMOINE RECURRENT, AU QUOTIDIEN

### ► Priorité Amélioration

#### Qualité de vie des Citoyens

### ► Priorité Rénovation Energétique

#### Priorité Amélioration Qualité de Vie des Citoyens

Poursuite de la rénovation de la voirie : 335 000 € (chaussée Bertinval et parvis du cimetière)

Projet d'ombrières à l'école Marie Marvingt : 30 000 €

Poursuite des enfouissements des réseaux avec la rue du Comte Komar : 374 200 €

Etudes sur les îlots de fraîcheur dans les cours d'écoles : 67 000 €

Remplacement de la chaudière du Centre de Santé : 30 000 €

Relamping du gymnase Lamardelle : 40 000 €

# LA TRAJECTOIRE EN DEPENSES D' INVESTISSEMENT

## Rappel historique d'élaboration du projet cœur de ville

Le projet *Cœur de Ville* est né de la volonté de redonner vie au centre-bourg et d'y recréer une véritable centralité autour des services publics, des commerces et des équipements culturels et éducatifs.

Un premier projet avait été présenté à la population lors des réunions publiques des 13 et 30 janvier 2024. Il proposait un aménagement global porté par un opérateur privé et reposant sur la vente du foncier communal pour un montant d'environ 9 millions d'euros.

Cette orientation a suscité de nombreux échanges avec les habitants, attachés à la préservation du patrimoine de la commune. À l'issue de ces rencontres, il est clairement apparu que la population ne souhaitait pas la vente du foncier communal. Elle a exprimé sa préférence pour un financement public, éventuellement soutenu par l'impôt, et pour un projet intégralement maîtrisé par la commune.

C'est sur cette base que la municipalité a choisi de repenser le projet *Cœur de Ville*, en affirmant une maîtrise d'ouvrage publique et une démarche de développement respectueuse des équilibres urbains et de l'intérêt général.

# LA TRAJECTOIRE EN DEPENSES D' INVESTISSEMENTS

- Lancement du concours d'architectes, le 18 décembre 2024 (34 offres : 3 cabinets sélectionnés )
- Deux réunions publiques le 14 juin
- Concertation citoyenne le 22 juin 2025 -Validation par la population du projet porté par le cabinet A 26. Les résultats de la consultation ont donné 49,05% des suffrages au projet A26, entériné ensuite par le jury de concours du 2 juillet 2025 et le conseil municipal du 10 septembre
- Le marché de maîtrise d'œuvre confié à A26 prévoit 12 mois d'études en concertation avec les services, pour un projet estimé à 12 M € TTC (valeur juillet 2024),

## FUTUR CŒUR DE VILLE

- ▶ Stationnement facilité
- ▶ Accès plus rapide aux commerces
- ▶ Plus d'espaces naturels
- ▶ Une nouvelle offre culturelle
- ▶ Un Cœur de Ville attractif et sécurisé

# LA TRAJECTOIRE EN DEPENSES D' INVESTISSEMENT

C'est un outil qui va permettre de créer d'autres services à la population :

- La construction d'une Maison de la Culture
- La Maison Médicale (publique et privée)
- La rénovation du bâtiment de la Mairie
- Création de parkings supplémentaires
- Aménagement d'une halle de marché
- Création de nouvelles surfaces commerciales

## FUTUR CŒUR DE VILLE

- ▶ Stationnement facilité
- ▶ Accès plus rapide aux commerces
- ▶ Plus d'espaces naturels
- ▶ Une nouvelle offre culturelle
- ▶ Un Cœur de Ville attractif et sécurisé

# LE PROJET CŒUR DE VILLE

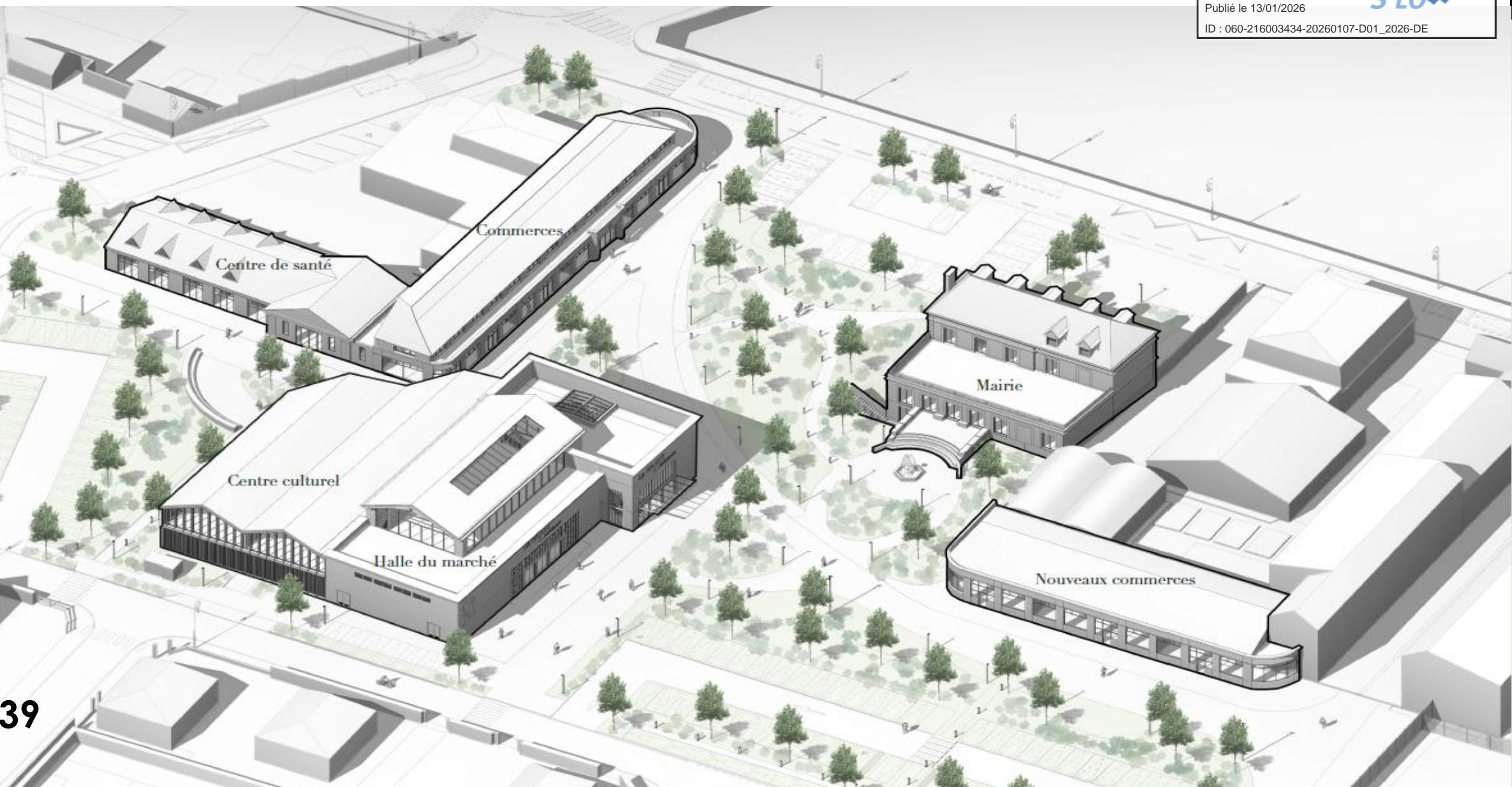
Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

S<sup>2</sup>LO

Publié le 13/01/2026

ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE



# LE PROJET CŒUR DE VILLE

LES NOUVEAUX COMMERCES depuis le débouché de l'Allée des Arcades



# LE PROJET CŒUR DE VILLE

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

## LE ROOFTOP DU MARCHE



Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

# LE PROJET CŒUR DE VILLE

## LE CENTRE CULTUREL



# 7- LE DEBAT BUDGETAIRE :

## LA SITUATION DE LA DETTE ET SON EVOLUTION

Conseil Municipal -  
Mercredi 07 janvier 2026

# LA GESTION DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026

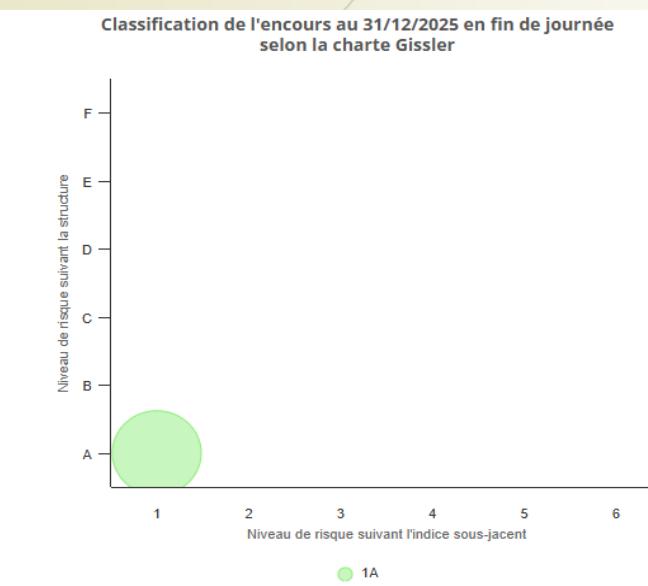


ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

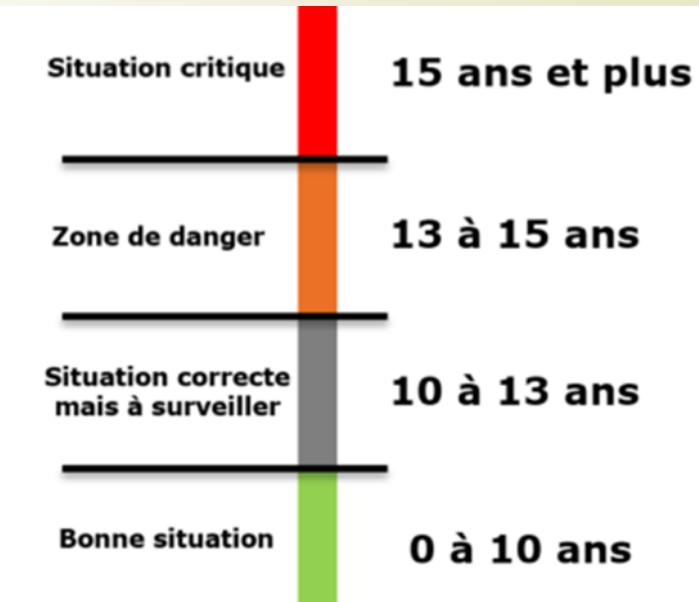
## UNE SITUATION FINANCIERE TRÈS SAINTE

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la ville est de 10 008 895 €

Au 31 décembre 2025, notre capacité de désendettement est de 1,77 années



Nous sommes dans la catégorie en vert



Conséquence : En 2026, un recours à un emprunt de précaution pourra être envisagé pour le financement de l'opération cœur de ville

Conséquence : Nos annuités 2026 (941M€) sont couvertes par notre excédent de gestion

# LA GESTION DE LA DETTE

► Les principaux prêteurs sont les suivants, La Banque Postale et la Caisse des Dépôts et consignations.

Libellé	Prêteur	Index	Encours	K initial	Date de début	Date de fin
FINANCEMENT GLOBALISE INVESTISSEMENTS 2019	POST	FIXE 0.89 %	1 364 966,40	1 949 952,00	25/10/2019	01/11/2039
ACQUISITION BATIMENT 70 ROUTE DE LA SEIGNEURIE	POST	FIXE 1.17 %	771 428,48	1 800 000,00	20/11/2017	01/12/2031
REHABILITATION CHATEAU	POST	FIXE 2.83 %	375 000,00	1 500 000,00	24/08/2014	01/09/2029
REHABILITATION CHATEAU	CDC	LIVRETA	697 500,00	1 550 000,00	29/11/2014	01/11/2034
INVESTISSEMENTS 2021	POST	FIXE 0.82 %	2 400 000,00	3 000 000,00	30/07/2021	01/08/2041
INVESTISSEMENTS 2022	POST	FIXE 2.79 %	4 400 000,00	5 000 000,00	25/10/2022	01/11/2047
			<b>10 008 894,88</b>	<b>14 799 952,00</b>		

Prêteurs	01/01/2026	
La Banque Postale	9 311 K€	93,03 %
Caisse des Dépôts et Consignations	698 K€	6,97 %
<b>Total</b>	<b>10 009 K€</b>	<b>100 %</b>

## 8 - LE DEBAT BUDGETAIRE :

# LA FISCALITÉ COMMUNALE

Conseil Municipal -  
Mercredi 07 Janvier 2026

# HISTORIQUE DE LA FISCALITE 2017/2025

Taux d'imposition	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	22,17	22,14	22,14	22,14	0	0	0	0	0
Taxe foncière bâti	13,13	12,13	11,50	11,50	33,04	33,04	33,04	33,04	33,04
Taxe foncière non bâti	26,98	26,94	26,94	26,94	26,94	26,94	26,94	26,94	26,94
Cotisation Foncière des Entreprises	16,29	16,27	16,04	16,04	16,04	16,04	16,04	16,04	16,04

# LA FISCALITE COMMUNALE

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

## UNE COMMUNE PRESERVEE DEPUIS 2017

DEPUIS 2017

Aucune augmentation des  
taux de  
fiscalité communaux

UNE VOLONTE  
MUNICIPALE

AUCUNE augmentation des  
taux communaux en 2025

LAMORLAYE est une des rares  
villes à avoir baissé ses taux en  
début de mandat et avoir rendu à  
ses habitants 2 millions €

LAMORLAYE est vigilante sur les  
taxes surfaces commerciales, les  
taxes consommation électricité,  
les droits de mutation.

## 9- LE DEBAT BUDGETAIRE :

# LA PROSPECTIVE FINANCIERE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026 - 2032

Conseil Municipal -  
Mercredi 7 Janvier 2026

Les hypothèses de travail relatives au financement du projet Cœur de Ville qui vont vous être présentées reposent sur les éléments actuellement disponibles.

Il convient de préciser qu'elles ne tiennent pas compte, à ce stade, des dépenses nouvelles de fonctionnement qui découleront de la mise en service des futurs équipements — à savoir la salle de spectacle et la crèche —, lesquelles viendront nécessairement influencer les capacités d'autofinancement de la collectivité et, par conséquent, la part des dépenses d'investissement qu'elle pourra assumer. En revanche, les dépenses nouvelles de fonctionnement liées à la médiathèque sont bien intégrées aux prévisions.

Par ailleurs, les recettes d'investissement à mobiliser pour la réalisation complète du projet Cœur de Ville devront encore être recherchées et confirmées, tout comme les recettes de fonctionnement dues à la perception des loyers des futures surfaces commerciales créées

Les hypothèses de calendrier du projet de centre-ville influent sur le volume d'emprunt.

Compte tenu de l'augmentation des recettes et surtout des recettes fiscales la ville maintient sur toute la trajectoire de ratios financiers bons

La CAF brute de 1,5 en 2026 à 2,5 M€ en 2032 selon le scénario

La CAF nette reste positive sur toute la mandature

Le taux de désendettement serait légèrement dégradé en 2028 compte tenu de l'emprunt en 1 fois (11 ans) mais revient à moins de 8 ans dès 2029 pour finir entre 5 et 6 ans en 2032.

Augmentation des taux de fiscalité en 2026 de + 3 % (taux de TF de 33,04 % à 34,03 %)

Augmentation des taux de fiscalité en 2027 de + 4 % (taux de TF de 34,03 % à 35,39 %)

Augmentation des taux de fiscalité en 2028 de + 4 % (taux de TF de 35,39 % à 35,77 %)

Augmentation des taux de fiscalité en 2029 de + 4 % (taux de TF de 35,77 % à 37,20 %)

Augmentation des taux de fiscalité en 2030 de + 4 % (taux de TF de 37,20 % à 38,68 %)

**En 2031 la municipalité engagera un mouvement de modération des taux de fiscalités directes afin d'accompagner l'évolution des prélèvements équilibrés et adaptables au contexte financier et au besoin du territoire.**

Scénario 1 : les investissements du PPI (hors centre équestre) et le centre-ville sur 3 ans

Total des dépenses d'investissement de 2026 à 2032 :  
**42 804 300 €**



Emprunt de 12 M€ en 2027 sur 20 ans à 4 %

Scénario 2 : les investissements du PPI (hors centre équestre) et le centre-ville sur 4 ans

Total des dépenses d'investissement de 2026 à 2032 :  
**42 804 300 €**



Emprunt de 11 M€ en 2027 sur 20 ans à 4 %

Scénario 3 : les investissements du PPI (hors centre équestre) et le centre-ville sur 5 ans

Total des dépenses d'investissement de 2026 à 2032 :  
**42 804 300 €**



Emprunt de 10 M€ en 2027 sur 20 ans à 4 %

Ce scénario de recettes progressives avec une augmentation des taux de fiscalité de + 3 % en 2026 et + 4 % en 2027, 2028, 2029 et 2030 sont nécessaire pour absorber l'emprunt de 12 M€ en 2027 pour financer le PPI avec le centre-ville sur 3 ans.

La simulation prend en compte la revalorisation des bases qui a été revu à 1 % mais sans prise en compte des possibles dynamiques physiques des bases.

Le taux de désendettement serait de 11 années en 2028 mais revient dans la norme dès 2029 (8 années) et dégressif chaque année.

Par l'augmentation progressive de ses recettes, la ville reconstitue progressivement sa CAF pour atteindre 2,5 M€ en 2029 avec un socle de 1,6 M€ en 2026.

Elle préserve également une épargne nette sur toute la trajectoire.

# EVOLUTION DE LA TAXE FONCIERE SELON 2 SCENARIIS entre 2026 et 2030

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

Catégorie d'habitation 5	2026	2027	2028	2029	2030
Catégorie 5 Hypothèse d'augmentation n°1	+1,5%	3%	+7%	+7%	+7%
Taxe foncière 2025 : 618€	627 €	646 €	691 €	740 €	791 €
Augmentation annuelle en euros	9 €	28 €	73 €	122 €	173 €
Catégorie 5 Hypothèse d'augmentation n°2	+3%	+4%	+4%	+4%	+4%
Taxe foncière 2025 : 618€	637 €	662 €	688 €	716 €	745 €
Augmentation annuelle en euros	19 €	44 €	70 €	98 €	127 €
Catégorie d'habitation 4	2026	2027	2028	2029	2030
Catégorie 4 Hypothèse d'augmentation n°1	+1,5%	3%	+7%	+7%	+7%
Taxe foncière 2025 : 2190€	2 223 €	2 290 €	2 450 €	2 621 €	2 805 €
Augmentation annuelle en euros	33 €	100 €	260 €	431 €	615 €
Catégorie 4 Hypothèse d'augmentation n°2	+3%	+4%	+4%	+4%	+4%
Taxe foncière 2025 : 2190€	2 256 €	2 346 €	2 440 €	2 537 €	2 639 €
Augmentation annuelle en euros	66 €	156 €	250 €	347 €	449 €
Catégorie d'habitation 2	2026	2027	2028	2029	2030
Catégorie 2 Hypothèse d'augmentation n°1	+1,5%	+3%	+7%	+7%	+7%
Taxe foncière 2025 : 4370€	4 436 €	4 569 €	4 888 €	5 231 €	5 597 €
Augmentation annuelle en euros	66 €	199 €	518 €	861 €	1 227 €
Catégorie 2 Hypothèse d'augmentation n°2	+3%	+4%	+4%	+4%	+4%
Taxe foncière 2025 : 4370€	4 501 €	4 681 €	4 868 €	5 063 €	5 266 €
Augmentation annuelle en euros	131 €	311 €	498 €	693 €	896 €

## 10 - LE DEBAT BUDGETAIRE :

### NOTRE BUDGET ANNEXE

► Conseil Municipal - Mercredi 07 Janvier 2026





**LAMORLAYE**  
LA VILLE PARC AUX PORTES DE PARIS

## Les Orientations Budgétaires 2026

**LE CENTRE MUNICIPAL DE  
SANTE**

# LE BILAN 2025 et LES PERSPECTIVES 2026

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

- LES EFFECTIFS et ANALYSE DU SERVICE RENDU A LA POPULATION
- LE BILAN D'ACTIVITES 2025
- LES PERSPECTIVES 2026

## EVOLUTION DES EFFECTIFS DU CMS

### Evolution du nombre de médecins en équivalent temps plein ( ETP)

➤ 2 janvier 2024:	0,82 ETP
➤ 5 mars 2024:	1,17 ETP
➤ 5 septembre 2024:	1,37 ETP
➤ 9 octobre 2024:	1,4 ETP
➤ 27 janvier 2025:	2,18 ETP
➤ 26 novembre :	2,64 ETP

# ANALYSE DU SERVICE RENDU A POPULATION

► Nombre de consultations au 30 novembre 2025 : 6596

► Répartition à l'échelle communale :

	LAMORLAYER	AUTRES COMMUNES
2024	40 %	60%
2025	80%	20%



# ANALYSE DU SERVICE RENDU A LA POPULATION

- ▶ Prise de rendez-vous :
  - ▶ Par téléphone pour les premiers rendez-vous
  - ▶ Via DOCTOLIB

# BILAN 2025

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

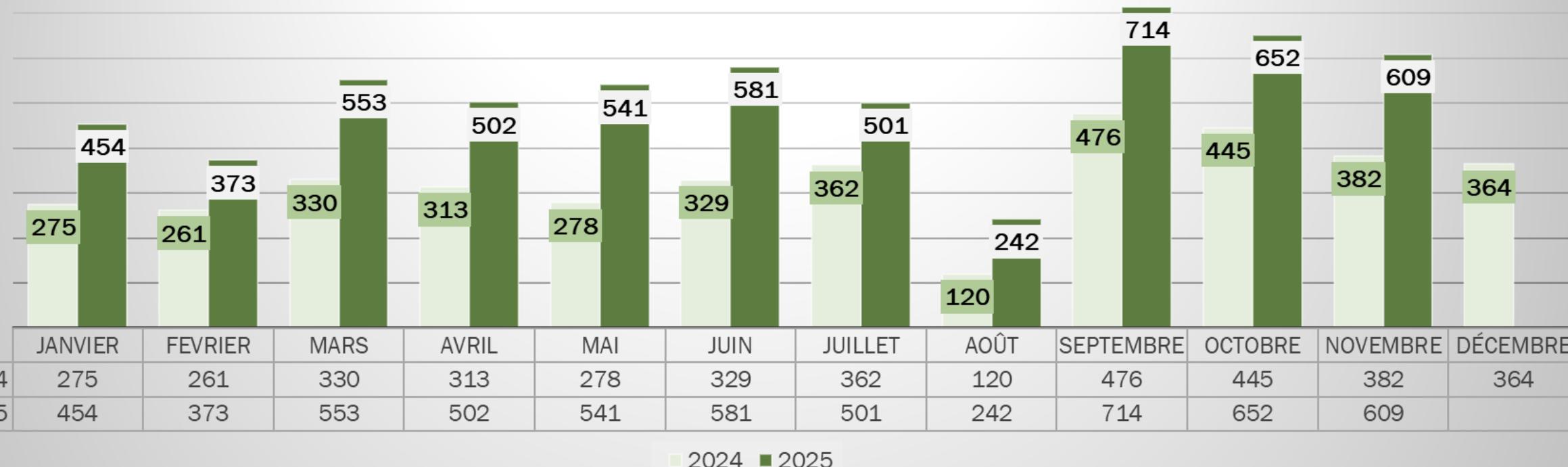
Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

DATE	02/01/2024	05/03/2024	05/09/2024	09/10/2024	01/01/2025	27/01/2025
ETP MEDECIN	0,82	1,17	1,37	1,4	1,7	2,18

Nbre de consultations



# BILAN 2025

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

## Aménagement 4ème bureau médical

- Permet l'augmentation des vacations supplémentaires à la demande (20h en septembre) et l'arrivée de nouveaux médecins

## Formation de l'équipe du CMS

- Formation d'assistante médicale validée par Mme Seguin > subvention CPAM
- Diplôme de Médecin du sport validé par le docteur Viateau > apport de compétences au cabinet
- Formation gestes et soins d'urgences de l'équipe en cours par le docteur Ginoux > renforcement de la sécurité des patients au sein du CMS
- Formation RSAI prochainement pour le docteur Mouco Chaves > spécialisation permettant le travail en coordination avec la crèche de la mairie et son maintien

## Fonction référent santé et inclusif ( crèche familiale)

- 2 réunions depuis la rentrée
- Revue du protocole d'accueil avec introduction de la consultation de préadmission avec le docteur Mouco-Chaves (circuit dédié défini)

# BILAN 2025

## 2ème journée Santé Publique: DIABETE

- En collaboration avec 2 diététiciennes, 2 podologues, 2 kinésithérapeutes, 1 coach sportif, 1 IDE libérale, association FFD, 3 laboratoires (Roche, Lifescan, Avène), la CPAM.
- Organisation en interne avec équipe des festivités, service communication et service technique
- Environ 60 patients, entretiens individuels
- satisfaction +++ de la part des soignants et des participants

## Remplissage des indicateurs ROSP et des annexes de l'accord national

- Dépassemement des objectifs en termes de prévention cancer du sein et cancer du col de l'utérus
- Objectif atteint en termes de nombre de patients déclaré médecin traitant par ETP (forfait médecin traitant)
- 2 journées de SP

# BILAN FINANCIER CMS 2025 (AU 05/12/2025)

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026  
Publié le 13/01/2026  
ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

**S<sup>2</sup>LO**  
361 151 €

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT	359 717 €	RECETTES de FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (011)	11 041 €	Consultations au 24/11/2025	193 385 €
Charges de personnel (012)	339 134 €	Subvention Teulade 4° trimestre 2024 et 1° trimestre 2025 (CPAM)	8 475 €
Autres charges de gestion courante (65)	9 542 €	Subvention d'équilibre de la commune	85 000 €
		Avance sur rémunération (CPAM) solde 2024 / avance 2025	19 096 €
		Versement contrat assistante médicale solde 2024 / avance 2025 (CPAM)	18 900 €
		Forfait patientèle 2024 / avance 2025	27 928 €
		ROSP	7 068 €
		Régularisation tickets restaurants sur paies	1 299 €
Dépenses d'investissement	24 845 €	Recettes d'investissement	23 446 €
Concessions et droits similaires - licences (2051)	18 329 €	Excédents de fonctionnement (1068)	23 446
Matériel informatique (21838)	3 008 €		
Autres matériels de bureau et mobiliers	278 €		
Autres (matériel médical)	3 230 €		

# RESULTAT PREVISIONNEL 2025

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026



ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE

- Le résultat de clôture prévisionnel 2025 sera excédentaire de 1 258 € (excédentaire de 21 799 € en 2024)

Compte tenu des résultats suivants :

- Un excédent en fonctionnement de 33 266 € (45 245 € en 2024)
- Un déficit en investissement de 32 009 € (23 446 € en 2024)

- Les résultats de clôture du Centre Municipal de Santé sont positifs car pour palier au besoin de trésorerie la commune a versé :
- 85 000 € en 2025.
- 150 000 € de subvention d'équilibre en 2024

- Une subvention d'équilibre d'un montant de 50 000 € sera inscrite pour l'exercice 2026 afin de poursuivre sur une trajectoire de sécurité qui ne sera peut-être pas nécessaire en fonction du solde des recettes 2025 et des acomptes 2026.

# Les prévisions budgétaires 2026

## Section de FONCTIONNEMENT équilibrée à 378 K€

- **Recettes** : 210 K€ provenant des consultations, 118 K€ provenant des subventions de la CPAM .
- La ville versera une subvention d'équilibre de précaution de 50 K€
- **Dépenses** : charges de personnel et charges générales (fournitures, fluides)

## Perspectives 2026

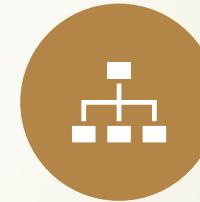
### Faire du centre municipal de santé un véritable pilier de l'accès aux soins



Affirmer un choix politique fort : stabiliser le recrutement des nouveaux médecins pour atteindre l'objectif de 3 ETP, afin de poursuivre la sécurisation de l'offre de soins de premier recours sur la commune.



Repenser l'organisation autour du temps d'Assistante médicale : 1 ETP assuré par une secrétaire médicale dédiée à l'accueil et aux tâches administratives, pour libérer du temps médical et améliorer la prise en charge des patients.



Confier à notre infirmière un rôle renforcé de coordination pour structurer le fonctionnement du centre : suivi du dispositif de rémunération complémentaire versée par l'assurance maladie pour atteindre les objectifs nationaux de santé publique relations avec la CPAM, pilotage des parcours patients , conventions avec l'hôpital des jockeys et préparation des journées de prévention.

Envoyé en préfecture le 12/01/2026

Reçu en préfecture le 12/01/2026

Publié le 13/01/2026

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216003434-20260107-D01\_2026-DE



**LAMORLAYER**  
LA VILLE PARC AUX PORTES DE PARIS

Merci.